



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4101295

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/10/2024 16H58 C:005300 I:40059
V/REF : 962945
V/Email reçu le Mercredi 02/10/2024 à 16H58

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 02408
IMMEUBLE : LES HIRONDELLES-2408
3 RUE DU CAPITAINE MICOUD
38630 LES AVENIERES VEYRINS THU

Vaulx en Velin, le 31 Octobre 2024

Référence Marché: M_230209003-1
LOCALISATION : ALLEE N3 MICOUD - LOGEMENT DE MME FASSI AU RDC - TEL:*06 12090947*
MOTIF : INTERVENIR POUR REMISE EN ETAT VOLET ROULANT SALON - VOLET ROULANT
MANIVELLE BLOQUE FERME
Donneur d'ordre : Mme L DEGLAINE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 09/10 A 11H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME FASSI AU RDC
DEMONTAGE DU COFFRE VOLET ROULANT
- LES AGRAFES SONT ARRACHEES DE LA LAME
- LA POIGNEE DE MANIVELLE COINCE PAR MOMENT
DEPOSE ET REMPLACEMENT DES AGRAFES
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REMISE EN PLACE DU COFFRE

NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LA PORTE PALIERE FROTTE AU SOL

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA POIGNEE DE MANIVELLE ET UN REGLAGE DE LA
PORTE PALIERE (FROTTE AU SOL)

REPLI DU CHANTIER

LE 28/10 A 09H15 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME FASSI AU RDC
DEPOSE ET REMPLACEMENT MANIVELLE VOLET ROULANT DU SALON
REGLAGE ET AJUSTEMENT DU VOLET
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

DEGONDAGE, REGMAGE ET AJSUTEMENT DE LA PORTE PALIERE
GRAISSAGE DES PAUMELLES ET RESSERRAGE DE LA BEQUILLE SUR POIGNEE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4101295

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LCOMPTER Email envoyé le 28/10/24 a 16H18 _ Envo i (CR/AB)

AR LGESTION Email envoyé le 14/10/24 a 14H40 Mme L DEGLAINE

MP LGESTION Email envoyé le 10/10/24 a 17H59 _ Envo i (CR/AB)

PREVOIR :

- LE REMPLACEMENT DE LA POIGNEE DE MANIVELLE
- LE REGLAGE DE LA PORTE PALIERE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	91,01	91,01
1,00	MS00073-Rempl./Réagraf.attaches tablier	2	50,56	50,56
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	2	65,73	65,73
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	5	50,57	50,57
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	5	70,79	70,79
TOTAL H.T.				328,66
T.V.A. a 10,00%				32,86
TOTAL T.T.C.En EURO				361,52

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4101295

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 962945 du 02/10/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 779 717 du 02/10/2024

THCVORPP Txv hors contra Volets roulants Partie privat.

1

01-EE-2213-ENT-61563100

Marché : M - 230209003-1

Lieu d'intervention

MME FASSI Laetitia

3 Rue du Capitaine Micoud

BAT LES HIRONDELLES

38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE

Téléphone : 06.12.09.09.47

02408-00001-00001-00001 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 27/05/2020

Délai

Date limite exécution : 17/10/2024

Observations

tel : 06 12 09 09 47

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	89,95	89,95	9,00	98,95
MS00074 REMISE EN ETAT VOLET ROULANT SALON y compris toutes sujétions Volet roulant manivelle bloqué fermé	1,00	64,96	64,96	6,50	71,46
				Total H.T.	154,91
				Total TVA	15,50
				Total TTC	170,41

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEGLAINE Léonie le 02/10/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **3 Rue du Capitaine Micoud BAT LES HIRONDELLES 38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **02/10/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 962945